

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 18 Décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15	09	08

DATE DE LA CONVOCATION :
12 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le dix huit décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL

Étaient absents : Christian RULLIAT (pouvoir donné à Fabrice FOURDIN) - Pierre DURAND (pouvoir donné à Agnès NELIAS) - Virginie BLUM

Secrétaire de séance : Guy LHOPITAL

D/2025-148

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature de la convention de mécénat à intervenir avec la Fondation Solidarités Crédit Agricole Centre Est, dans le cadre du projet de restauration de la Chapelle de Châteauvieux.

Madame la Maire expose que la commune a sollicité la Fondation Solidarités Crédit Agricole Centre Est, dans le cadre du projet de restauration de la Chapelle de Châteauvieux. Elle précise que, après étude du dossier écrit et présentation orale, la fondation s'est engagée à verser un don numéraire d'un montant total de 10 000 €.

A ce titre, elle présente la convention de mécénat à intervenir, laquelle relève des dispositions de l'article 238 bis du Code Général des Impôts, et définit les conditions et les modalités du soutien du mécène au profit de la commune.

La présente Convention prend effet à compter de sa signature par les Parties pour une durée de deux ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 08 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de mécénat (en annexe) à intervenir avec la Fondation Solidarités Crédit Agricole Centre Est, dans le cadre du projet de restauration de la Chapelle de Châteauvieux, ainsi que tout document pouvant en résulter,

CHARGE Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Guy LHOPITAL Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	--	---------------------------------	--

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 2 JAN. 2026

Publication ou notification du : - 2 JAN. 2026

Publication site internet le : - 2 JAN. 2026

Affichage liste des délibérations le : 19/12/2025